

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 10

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 2 juin 2023.

Séance du 9 juin 2023

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : THOMAS Michel– SANDONATO Jean-Claude –DEVANTAUX Didier – MARCHAL André
— BRADLEY Nathalie -- DELEBECQUE Morgan – ROSARIO Mike-- CHRISTEN Mireille -- LIMON
Angélique

Absents : LEROUX Fabrice-- JAMBOIS Nathalie pouvoir THOMAS Michel

Secrétaire de séance : LIMON Angélique

ORDRE DU JOUR

DCM 2023/VI/1 Désignation d'un conseiller pour siéger à la commission chasse C4

DCM 2023/VI/2 Location de la scène

DCM 2023/VI/3 Virements de crédits - décision modificative n° 1

DCM 2023/VI/1 Désignation d'un conseiller pour siéger à la commission chasse C4

Les conditions d'administration de la chasse en Moselle sont fixées par les articles L.429-4 à L429-18 du code de l'environnement. A ce titre la commune est chargée d'administrer la chasse sur les terres et espaces couverts d'eau dans la commune.

Il est obligatoire de nommer deux conseillers municipaux, non chasseur sur la commune, pour siéger à la commission communale consultative de chasse C4.

Afin de respecter les instructions Mr THOMAS Michel est nommé, à l'unanimité, pour participer à cette commission.

DCM 2023/VI/2 Location de la scène

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, FIXE, les tarifs communaux concernant la location de la scène à 50€.

Le conseil décide que le transport sera à la charge du locataire, que le retrait et le retour se feront du lundi au vendredi, sont exclus les samedi et dimanche ainsi que les jours fériés.

DCM 2023/VI/3 Virements de crédits - décision modificative n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2023

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
21 (I)	212	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN	4 648,40
20 (I)	2051	CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	3 148.40
21 (I)	2157	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 500,00

DIVERS

Les délégués élus par le conseil municipal pour les élections sénatoriales sont Mr SANDONATO, Mme JAMBOIS et Mr ERMANN, les suppléants sont Mrs THOMAS, MARCHAL et DEVANTAUX. Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mr Fesson investisseur sur un projet aux étangs s'est retiré. Il indique que le site intéresse d'autres investisseurs dont Mr Auert qui va adresser une proposition à la mairie dans les semaines à venir.

Concernant les travaux de la mairie, la finition des escaliers doit se faire fin juin début juillet.

Il présente un projet de fresque sur la façade de la mairie, après débat, une nouvelle proposition sera demandée.

Il informe également de la venue en mairie d'un commissaire enquêteur concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Mr Rosario informe qu'un administré l'a interpellé au sujet de son trottoir, l'assemblée souligne que les trottoirs sur l'ensemble de la commune sont en mauvais état et que lorsque le budget le permettra des travaux seront réalisés.

Une nouvelle fois, monsieur le maire informe qu'une demande de raccordement sur des parcelles éloignées des réseaux est à nouveau parvenue en mairie émanant du même propriétaire. Il rappelle qu'il attend toujours une réponse de ce propriétaire concernant une proposition de convention entre la commune et ce demandeur.

Mr Devantaux informe l'assemblée que le gîte se loue bien. Il indique qu'il faudrait faire l'acquisition d'un souffleur. Il rappelle qu'il est souhaitable d'acquérir un outil efficace pour aider au désherbage des mauvaises herbes, ce travail étant très chronophage.